



SNUipp 05

Imprimé au siège de la section  
CPP N° 0210 S 05506  
Directeur de la publication :  
Geoffroy CHEVALIER  
Tél. : 04 92 53 45 28  
Fax : 04 92 53 78 84  
ISSN 1266-6548  
Mensuel - Prix au N° 0,76 €

# L'école haut-alpine

## Sommaire

Edito	p. 1
Programmes de l'école	p. 2
Actus	p. 3
Actions	p. 4
Actus	p. 5
Carte scolaire	p. 6
RASED	p. 7

Dispensé de timbrage

GAP C.T.C.

## L'École Haut-Alpine

Bourse du Travail - Place Grenette  
BP 42  
05002 Gap Cedex  
<http://05.snuipp.fr/>



**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE**

Déposé le vendredi 18 avril 2008

## Edito

## ACTIONS !

### Rappel du calendrier des opérations du mouvement

**Du mercredi 26 mars 2008 au mardi 8 avril 2008 :**

- **saisie des vœux sur I-Prof** et envoi de la fiche « rapprochement de conjoints » ou « demande de prise en compte d'une situation particulière »

- **demande de mutation sur les postes particuliers**

- **03 avril 2008** : réunion de la commission chargée des entretiens pour les postes particuliers

- **28 avril 2008** : date limite des dernières modifications à apporter

- **29 avril 2008** : CAPD pré-mouvement

- **20 mai 2008** : CAPD mouvement

- **20 juin 2008** : CAPD mouvement complémentaire

**N'hésitez pas à contacter les élus du personnels pour signaler toute anomalie ou demander tout renseignement.**

La réunion des fédérations de l'éducation, de la FCPE, de l'UNEF, des organisations lycéennes, des mouvements pédagogiques et des associations périscolaires, a débouché sur un appel à la mobilisation pour une politique éducative ambitieuse qui se traduit par un appel :

- à organiser localement, dès la rentrée des vacances de Pâques, des rencontres entre parents, lycéens, personnels de l'éducation ;
- pour une journée nationale d'action le jeudi 15 mai prochain ;
- pour une manifestation nationale à Paris avec possibilité de manifs départementales vers la mi-mai.

La date de cette manifestation est maintenue le 18 mai.

Le SNUipp, tant dans l'intersyndicale qu'au niveau de la FSU, intervient pour qu'une solution unitaire soit retenue.

La réunion du 15 avril a débouché sur l'idée d'un appel à une journée d'action le 15 mai et à une journée nationale de manifestations départementales avec les parents qui se tiendrait le 24.

**NB : Une intersyndicale du 1<sup>er</sup> degré aura lieu lundi 21 avril pour fixer les modalités de la journée d'action du 15. Le SNUipp défendra l'idée d'un appel à la grève unitaire.**

Les mobilisations sont en train de se mettre en place et le SNUipp recherchera toutes les convergences possibles. Le mois de mai sera décisif dans la poursuite de l'action (plus de précision dans le bulletin).

## Restons mobilisés ! Tous dans l'action !

### Programme du primaire : une fausse consultation ?

Au cours du mois de mars tous les enseignants des écoles se sont réunis et ont été consultés sur le projet de programmes présenté par le ministre de l'Éducation nationale. Depuis le 5 avril toutes les synthèses des circonscriptions ont été saisies par les IEN sur le site du ministère Eduscol. Comment comprendre que celui-ci se refuse toujours à rendre public le contenu des réactions des enseignants des écoles? A ce jour aucun calendrier et aucune modalité de prise en compte de ces retours ne sont communiqués. Le ministre craint-il le contenu de ces réponses? Les propositions de ré-

partition des volumes horaires de chaque matière ne sont toujours pas connues alors que certains éditeurs ont publié des manuels « conformes aux programmes 2008 ».

D'ores et déjà des doutes et de vives inquiétudes pèsent sur la sincérité de la consultation et sur la volonté de prendre en compte l'avis des enseignants des écoles.

Nous attendons de notre rencontre avec le ministre, demain, qu'il lève ces hypothèques.

Paris le 9 avril 2008

---

### COMMUNIQUE DE PRESSE

### Programme 2008 : les jeux sont-ils faits ?

Le Ministre a dû mettre en place une consultation des enseignants des écoles sur le projet de programmes. Ceux-ci se sont largement investis en ont fait part de leurs réactions multiples. A ce jour, le ministère se refuse toujours à les rendre publiques.

Faut-il mettre en relation cette attitude avec la publication chez plusieurs éditeurs, de manuels déjà conformes aux programmes 2008 ? Quelles garanties ont pu obtenir ces éditeurs pour s'engager dans la confection de manuels qui sont établis plusieurs mois avant leur impression et dont l'investissement constitue un coût important ? Le ministère de l'Éducation Nationale a-t-il communiqué aux éditeurs le projet avant de le rendre public ? A-t-il apporté aux entreprises d'édition la garantie que le projet de programmes ne sera pas modifié ?

Dans ces conditions, quelle valeur a la consultation des enseignants ? Quelle valeur aura l'avis de la commission culturelle du Sénat ? De quel effet sera suivie la recommandation de l'Académie des Sciences ? Les programmes de l'école méritent mieux qu'un calendrier bâclé.

Le SNUipp renouvelle sa demande de suspendre toute publication précipitée des programmes et d'ouvrir une véritable concertation.

Paris, le 15 avril 2008

---

### Recommandations sur le Projet de nouveaux programmes de l'école primaire (soumis à consultation le 20 février 2008)

L'Académie des sciences a pris connaissance avec attention du projet de nouveaux programmes de l'école primaire. Elle a fait part au ministre de l'éducation nationale, le 7 avril, de ses observations.

Celui-ci en a accepté le bien-fondé et leur prise en compte dans la mesure du possible. L'Académie des sciences recommande fortement :

- Que l'enseignement des sciences expérimentales soit mis en valeur tout au long de la scolarité, soit pratiqué selon l'esprit de *La main à la pâte* comme le préconisent les programmes de 2002 et maintenu – si contraintes horaires il devait y avoir – à un minimum de deux heures hebdomadaires en cycle 3 ;
- Qu'en référence à l'*Avis*<sup>1</sup> de janvier 2007, l'indispensable acquisition de mécanismes en mathématiques soit toujours associée à une intelligence de leur signification pour l'enfant, à leur lien avec le concret et au rôle de l'imagination aux côtés de la rigueur ;
- Que les liens étroits entre enseignements de science/technologie et de français soient maintenus et amplifiés – notamment par le rôle essentiel du carnet d'expériences accompagnant l'élève au cours de sa scolarité –, de même que le lien entre mathématiques et sciences expérimentales, ainsi que le prévoit le décret du socle commun ;
- Que l'école primaire demeure centrée sur le développement de l'ensemble des potentialités de l'enfant. À ce projet pédagogique doivent harmonieusement concourir toutes les disciplines, grâce à la synergie des apprentissages permise par la polyvalence du maître unique, sans alourdissement excessif de contenus et avec une information adéquate des familles ;
- Qu'au-delà des programmes, un véritable effort de formation continuée des professeurs<sup>2</sup> – composante essentielle de toute amélioration de l'école, comme le montrent l'expérience de *La main à la pâte* et de nombreuses observations internationales – soit mis en oeuvre.

1 *Avis sur la place du calcul dans l'enseignement primaire* (jan. 2007), publié par l'Académie des sciences

[http://www.academie-sciences.fr/actualites/textes/calcul\\_23\\_01\\_07.pdf](http://www.academie-sciences.fr/actualites/textes/calcul_23_01_07.pdf)

2 *Avis sur la formation des professeurs à l'enseignement des sciences* (nov. 2007) publié par l'Académie des sciences

[http://www.academie-sciences.fr/actualites/textes/formation\\_13\\_11\\_07.pdf](http://www.academie-sciences.fr/actualites/textes/formation_13_11_07.pdf)

Des négociations sur les conditions de travail dans la fonction publique devraient s'ouvrir après les négociations sur le dialogue social, dans un cadre fonction publique.

Suite au rapport sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail, le SNUipp a écrit au Ministre de l'Éducation, afin que ces risques auxquels sont exposés les enseignants du premier degré soient pris en compte. Le SNUipp a demandé à ce que discussions soient ouvertes avec le ministère de l'éducation pour que la spécificité des risques psychosociaux rencontrés dans l'exercice de notre métier soit prise en compte.

Vous trouverez ci-dessous une copie du courrier que vous pouvez publier dans les bulletins, sites, listes de diffusion etc...

*Le secrétariat général*

Paris, le 11 avril 2008

Gilles MOINDROT, Secrétaire Général à Monsieur Xavier DARCOS

Monsieur le Ministre,

Un rapport sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail, vient d'être remis à Xavier Bertrand. Le ministre du travail a fixé comme objectif « *de prendre toute la mesure du stress, d'y apporter les solutions, et de mettre clairement d'ici 2 à 3 ans, la France au niveau des pays qui apportent les meilleures solutions contre le stress au travail.* » et a engagé des discussions.

Nous estimons que les enseignants du 1<sup>er</sup> degré y sont exposés sans qu'aucune réponse appropriée soit apportée. Cette absence de dispositifs provoque un véritable gâchis humain qui nuit à l'efficacité du service public et représente un coût économique réel (arrêts maladie, mise en disponibilité, baisse d'efficacité professionnelle, absentéisme...).

Le stress conduit à une dévalorisation qui peut déboucher sur une incapacité de travail. Beaucoup de maladies d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré qui en sont consécutives ne sont pas reconnues comme maladies professionnelles (maladies cardio-vasculaires, anxiété, dépression, burn out, addiction, suicide...). La pénurie en matière de médecine du travail et de prévention entretient cette situation.

Ce constat, que nous faisons dans nos permanences syndicales comme dans les différentes instances où nous siégeons (CAP, commission de réforme...), est étayé par plusieurs études (MGEN, DARES).

La DARES (Direction de l'animation et de la direction des affaires statistiques) en octobre 2003 sur les conditions de travail dans la fonction publique fait état des indicateurs de charge mentale ressentie élevée par les enseignants du 1<sup>er</sup> degré : « *les enseignants du premier degré déclarent nettement plus de pénibilités que les seconds* (du second degré) ».

Monsieur le Ministre, nous vous demandons de prendre la mesure des risques psychosociaux auxquels sont exposés les enseignants et d'ouvrir des discussions avec les organisations syndicales pour apporter des solutions.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

.....

## DES DECLARATIONS INACCEPTABLES

Dans l'édition du mardi 1er avril « Mon quotidien », journal destiné aux enfants dès 10 ans, a confié la rédaction en chef de son édition au ministre de l'éducation nationale, Monsieur Xavier Darcos.

S'il est légitime que le ministre de l'Éducation Nationale s'exprime dans ce journal, en revanche les propos qu'il tient sont intolérables. Ils soulèvent incompréhension, inquiétude et colère parmi les enseignants des écoles, lorsqu'il écrit, en évoquant le modèle d'« un bon prof »:

« *Quelqu'un qui râle, qui fait grève, est-il un bon modèle ?* ».

Le ministre entend-il dénigrer par de tel propos le droit de grève, qui plus est auprès de nos élèves? Assimiler un enseignant gréviste à un « râleur », laisser entendre qu'il serait un mauvais exemple, voire un incompetent, est inacceptable et méprisant.

Le SNUipp rappelle que la grève est un droit constitutionnel et que la conscience professionnelle des enseignants qui y ont recours pour défendre l'école et leurs conditions de travail ne saurait être remise en cause. D'ailleurs l'étude de la constitution française et des droits des citoyens figure au programme de l'école primaire. Le ministre ferait mieux de donner le bon exemple.

## LE MINISTRE de L'ÉDUCATION NATIONALE NE PREND PAS LA MESURE DU MECONTENTEMENT DES ENSEIGNANTS DES ÉCOLES

Le SNUipp a été reçu jeudi le 10 avril par le ministre de l'Éducation Nationale.

Il a rappelé que toute évolution des programmes d'enseignement ne peut s'effectuer sans prendre en compte l'expérience professionnelle des enseignants et l'avis des chercheurs, dans des conditions de transparence et de sérieux.

Il a exigé que les synthèses établies dans les circonscriptions soient rendues publiques.

Il a témoigné de la déstabilisation professionnelle, du trouble profond et des vives

inquiétudes que soulève le projet de programmes parmi les enseignants des écoles. Il a dit leurs craintes de voir la scolarité des élèves les plus fragiles rendue plus difficile.

Le ministre quant à lui, n'a toujours pas donné d'indication sur les volumes horaires dévolus aux différents domaines disciplinaires alors qu'il prévoit augmenter l'enseignement d'éducation physique et sportive d'une heure, d'ajouter de nouvelles notions enseignées jusqu'ici au collège et de diminuer l'horaire d'enseignement hebdomadaire.

S'agirait-il de fait, de faire porter aux enseignants la responsabilité de la suppression de pans entiers des actuels programmes ?

Xavier Darcos a toutefois bien annoncé que les synthèses des avis des enseignants,

établies dans les circonscriptions, seraient rendues publiques dans les jours prochains, **mais n'a annoncé aucun dispositif précis en matière de calendrier, de concertation et de modalités de prise en compte des remontées des écoles.**

Le SNUipp appelle les enseignants des écoles à participer massivement aux initiatives prises dans tous les départements en faveur d'une autre politique éducative. Le projet de programmes doit être suspendu et faire l'objet d'une réécriture complète.

**Il s'adresse solennellement au premier ministre et au président de la république pour que la raison l'emporte.**

**L'école primaire, l'avenir des élèves et les enseignants méritent mieux que des programmes bâclés.**

Paris le 13 avril 2008

.....  
Veuillez trouver ci-dessous la déclaration des organisations suivantes : CEMEA, Cé, CRAP-Cahier pédagogique, FCPE, Ferc-CGT, FIDL, FSU, ICEM pédagogie Freinet, Jeunesse au Plein Air, Ligue de l'Enseignement, Sgen-CFDT, Sud éducation, Sud étudiant, Unef, UNL, Unsa Education.

## Appel à la mobilisation pour une politique éducative ambitieuse.

Le budget 2008 qui sera appliqué à la prochaine rentrée est contesté par les élèves, les parents d'élèves, les personnels, les étudiants, les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public et tous les partenaires de l'École. Les mobilisations vont croissantes et portent l'exigence de moyens pour la réussite et la démocratisation du système éducatif.

Les 11200 suppressions de postes entraîneront des classes surchargées, rendant impossible le suivi individuel des élèves. Dans le second degré cela va conduire à des disparitions de formations et d'options et la fin de dispositifs pédagogiques et de soutien innovants.

Conjugée aux retraits de moyens, la mise en place précipitée, sans réflexion préalable et sans concertation suffisante, du bac pro 3 ans dans les LP, suscite des inquiétudes légitimes quant à la prise en charge des élèves en enseignement professionnel en particulier ceux qui sont en difficulté.

Dans le premier degré les projets de programmes traduisent une vision passéiste et rétrograde de l'École, ainsi qu'un recul pé-

dagogique et didactique. Ils remettent en cause les cycles et s'accompagnent d'une apparente volonté d'externaliser l'aide aux élèves en difficulté en rejetant la responsabilité de l'échec scolaire sur les familles.

Ce budget de rigueur et les suppressions de postes concernent tous les secteurs comme l'Éducation nationale mais aussi l'Enseignement Agricole Public et tous les personnels, se traduisant par une aggravation des conditions de travail et un fonctionnement plus difficile pour notre système scolaire.

Les annonces budgétaires pour les prochaines années confirment que cette politique de régression en lien avec la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) pourrait s'installer dans la durée.

La transformation de l'École implique une toute autre dynamique pour le système éducatif et pour les métiers de l'éducation.

Pour obtenir des budgets ambitieux qui permettent une transformation de l'École.

Pour mettre en œuvre une autre politique éducative mettant la réussite de tous les élèves au centre de ses préoccupations.

Les organisations signataires appellent à poursuivre et amplifier les mobilisations en cours :

- En organisant localement, dès la rentrée des vacances de Printemps, des rencontres entre parents, lycéens, personnels de l'éducation et responsables des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public pour mieux les informer.
- En développant dans la durée des actions s'opposant aux conséquences du désastreux budget 2008.
- Par une journée nationale d'actions diversifiées le 15 mai jour prévu pour le Conseil Supérieur de l'Éducation qui devrait examiner les nouveaux programmes.
- Par l'organisation samedi 24 d'une grande journée de mobilisations, de rencontres avec la population et de manifestations dans tous les départements.

CEMEA, Cé, CRAP-Cahier pédagogique, FCPE, Ferc-CGT, FIDL, FSU, ICEM pédagogie Freinet, Jeunesse au Plein Air, Ligue de l'Enseignement, Sgen-CFDT, Sud éducation, Sud étudiant, Unef, UNL, Unsa Education,

## Des mobilisations partout dans le pays

Partout où des réunions sont organisées, les collègues se déplacent en nombre, notamment sur la question des stages et des programmes.

Les retours très partiels de l'enquête action le confirme :

**Participations aux réunions (RIS, AG, réunions de secteurs...) :**  
300 dans l'Aude, 600 en Ardèche, 250 en AG dans le Calvados (700 en RIS en janvier), 700 dans la Drôme, 900 dans l'Eure, 550 en Gironde, 550 en Indre et Loir, 1 150 en Isère, 1 150 en Loir et Cher, 250 en Lot et Garonne, 600 en Maine et Loire, 1 000 dans le Morbihan, 850 dans le Rhône, 1 100 dans la Sarthe, 350 en Seine Maritime, 140 dans les Deux Sèvres, près de 2 000 dans les Hts de

Seine, plus de 1 000 en Seine St Denis...

## Des dizaines de milliers de tracts distribués

3 000 dans le Cantal, 15 000 en Seine St Denis, 5 000 en Gironde, 700 dans les Deux Sèvres, 500 en Seine Maritime...

## De nombreux rassemblements

350 dans l'Ain, 200 dans l'Aude, 200 dans le Calvados, 150 dans l'Eure, 150 en Gironde, 350 en Seine St Denis, 600 en Ardèche, 160 en Indre et Loire, 300 en Loir et Cher, 200 dans la Sarthe...

## Des grèves réussies

70% dans le Doubs, plus de 50% dans le Maine et Loire, forte mobilisation annoncée pour le 15 avril en Ile de France et le 14 dans les Pyrénées Atlantiques...

## Maintien de la manifestation nationale du 18 mai

Suite aux consultations, le secrétariat de la FSU a décidé de maintenir l'appel à une manifestation nationale le 18 mai.

Par ailleurs la FSU a donné son accord à un texte d'appel large comportant une journée d'action le 15 mai et une journée de manifestations et rassemblements locaux le 24 mai, initiatives qui ne sont pas contradictoires avec la manifestation nationale. Nous de-

vons tout faire pour la réussir (voir circulaire « *Déclaration inter organisationnelle* » de ce jour).

*Rappel : Une intersyndicale du 1<sup>er</sup> degré aura lieu lundi 21 avril pour fixer les modalités de la journée d'action du 15. Le SNUipp défendra l'idée d'un appel à la grève unitaire.*

*Le Secrétariat Général*

## INDEMNITES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES

### Compléments d'informations

Plusieurs sections nous ont sollicités au sujet des indemnités auxquelles peuvent prétendre les fonctionnaires stagiaires sous certaines conditions :

1. les indemnités ZEP (versées par les IA)
2. les indemnités de stage et frais de déplacements (versées par les IUFM).

(cf circulaire SNUipp n°5689 du 18-10-2008)

**Certains IUFM ou IA en refusent le paiement, invoquant diverses références administratives.**

### Rappels concernant les indemnités ZEP

Les fonctionnaires stagiaires ont les mêmes droits que les fonctionnaires titulaires.

Par conséquent, cette indemnité est due au prorata du temps d'exercice dans les écoles y ouvrant droit, soit 30 jours pour le stage filé et 12 à 15 jours pour le stage massé.

Les textes de référence sont le décret 90-806 du 11.09.90 et la circulaire 94-243 du 05.10.94.

Lorsque nécessaire, le respect de ces textes doit faire l'objet d'interventions des délé-

gués du personnels auprès des IA.

### Rappel concernant les indemnités de stages et les frais de déplacement

#### Notion de résidence administrative et résidence familiale

Le décret 2006-781 a apporté des changements dans la notion de résidence familiale et administrative.

Avant : Dans le décret de 1990, il était précisé dans l'article 13 que « *pour les personnels en stage sont considérées comme constituant une seule et même commune :*

*a) Les communes faisant partie d'une même agglomération urbaine multi communale, délimitée lors du recensement de population le plus récent effectué par l'Institut national de la statistique et des études économiques ;*

*b) La ville de Paris et les communes des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. »*

Cet article a été abrogé. La nouvelle notion est désormais « *Constituent une seule et même commune : toute commune et les communes limitrophes, desservies par des moyens de transports publics de voyageurs* ». Cette notion est valable pour la définition des deux résidences (administrative et familiale).

Conséquences : Pour les agglomérations urbaines, un nouveau droit a été ouvert pour celles et ceux qui n'habitent pas ni ne travaillent dans une commune limitrophe au lieu de stage. Pour les autres, la nouvelle notion limite les secteurs géographiques ouvrant droit à remboursement (la commune s'élargit aux communes limitrophes).

### S'agissant des stagiaires anciens agents de l'État

Le conseil d'État par son arrêté de 2006 a considéré que « *l'affectation d'une personne sur liste complémentaire l'année précédant son entrée comme stagiaire à l'IUFM n'avait qu'un caractère provisoire et que le requérant n'était pas fondé à réclamer des indemnités d'ancien agent de l'état* ». Cet arrêt ne concerne que les anciennes listes complémentaires et non les agents venus d'autres fonctions publiques.

La référence est la circulaire 90.437 modifiée le 3 juillet 2006 (de l'article 17 à 21), qui précise les modalités de paiement de l'indemnité de changement de résidence pour les anciens agents de l'état.

Ces questions relèvent des CE et CA des IUFM, en aucun cas elles ne sauraient se réduire à la décision du directeur ou de l'agent comptable.

*Le secteur IUFM*

SNUipp-FSU      SGEN-CFDT      UNSA Education  
**DECLARATION au CDEN du 25 mars 2008**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, pour commencer, les élus du personnel profitent de ce CTPD pour vous redire leur attachement au dialogue social que vous avez mis en place dans le premier degré depuis votre arrivée.

La question récurrente de la carte scolaire chaque année nous conduit à dénoncer régulièrement les choix budgétaires qui sont faits dans ce pays depuis plusieurs années en matière d'éducation. Nous nous appuyons pour cela sur les différentes études qui sont publiées concernant les comparatifs internationaux. Le coût moyen d'un élève en école primaire est en deçà de la moyenne des pays de l'OCDE. Alors même que l'on cite souvent nos voisins d'Europe du Nord pour leurs réussites, on omet souvent de dire que les moyens dévolus à l'éducation dans ces pays représentent une part de PIB bien plus importante qu'en France.

Le livre vert de la commission Pochard indique : « Dans les écoles élémentaires publiques, on observe une baisse continue du nombre d'élèves par classe : 23,6 élèves en 1980-81 et 22,6 en 2006-2007. Le nombre moyen d'élèves par enseignant est supérieur à la moyenne de l'OCDE pour le préélémentaire (18,8 en France contre 14,8) et l'élémentaire (19,4 contre 16,9).

Le P/E des Hautes-Alpes fait certes partie des plus élevés au niveau national mais il existe un effet de structure important, dû à la petite taille des écoles dans ce département. Ce qui met en brèche l'élaboration de la carte scolaire par l'étude seule des moyennes par classe. En effet, on n'enseigne pas de la même manière dans une classe à cinq niveaux et dans une classe à simple niveau (minoritaires dans le département). Pour nous, la solidarité nationale ne consiste pas à augmenter le nombre d'élèves par classe des départements les mieux lotis mais plutôt de faire en sorte que ceux qui ne le sont pas aient les moyens de s'approcher du P/E de 6.

En conclusion, le secret autour de la préparation de la carte scolaire cette année, du fait des élections municipales, n'a fait qu'attiser les spéculations et les réactions épidermiques de tous ceux qui se sentent concernés par l'école publique et nous souscrivons à votre proposition d'avoir une carte scolaire pluriannuelle, concertée et réfléchie avec tous les acteurs concernés.

Nous espérons que tous ceux qui s'insurgent contre les fermetures quand ils sont directement concernés sauront enfin agir avec nous pour obtenir du gouvernement et des parlementaires un budget digne de l'École du 21<sup>ème</sup> siècle.

---

### Concours de recrutements 2008

Le nombre total de places au CRPE pour la session 2008 est de 10.010 places. C'est une baisse de 1.140 places par rapport à 2007.

#### La répartition est la suivante:

concours externe :	9 359 places
concours externe spécial :	125 places
second concours interne :	115 places
second concours interne spécial :	15 places
troisième concours :	396 places
cycle préparatoire :	37 places

Nous avons contacté le ministère pour connaître la répartition académique. Celui-ci nous a répondu que le dossier était encore à l'étude. Nous n'avons donc aucune information à quelques semaines du concours.

C'est l'occasion de faire signer la pétition « *Plus d'élèves, moins de recrutements* », envoyée en circulaire le 11 mars.

Dans les IUFM, ce sera aussi l'occasion d'échanger avec les étudiants et stagiaires sur les questions de moyens, les conditions de passation du concours et l'année de formation.

**Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale  
pour maintenir et renforcer les aides spécialisées de l'Éducation Nationale  
concernant les élèves qui rencontrent des difficultés à l'École.**

Nous avons été alertés par des informations contradictoires, non confirmées à l'heure actuelle, sur l'avenir du dispositif RASED, des aides spécialisées de l'Éducation Nationale et des missions des personnels concernés. Dans ce contexte nous sommes inquiets quant aux capacités de l'École à accueillir et accompagner tous les enfants dans leurs apprentissages et quant à la prise en compte de l'élève qui rencontre des difficultés à l'École.

La difficulté scolaire est complexe : son analyse et les réponses différenciées sont à trouver à l'École, dans l'approche de l'enfant dans sa globalité à partir d'éclairages théoriques et de regards pluriels. Enseigner, éduquer, apprendre ne vont pas de soi.

Pour donner, redonner le désir d'apprendre, restaurer l'estime de soi, trouver, retrouver le chemin des apprentissages, l'école doit proposer des chemins spécifiques. Pour certains enfants, les aides spécialisées font partie des moyens nécessaires et complémentaires dans ou hors la classe, en individuel ou en petit groupe selon les besoins identifiés.

Les RASED, lorsqu'ils fonctionnent avec une équipe complète et qualifiée, sur un secteur permettant un travail de proximité et relationnel de qualité auprès des parents, des enseignants, des élèves, sont reconnus comme indispensables et efficaces par les partenaires de l'École, notamment par les parents d'élèves.

Parce que la question de la difficulté scolaire et de la réussite pour tous les élèves est une préoccupation première des acteurs et partenaires de l'École que nous sommes, ce dispositif pertinent dans l'École, qui mène un travail efficace auprès des enfants rencontrant des difficultés et de leur famille, doit être conforté.

Pour que le travail de prévention et de remédiation de la difficulté scolaire puisse continuer et répondre aux besoins de l'École, nous demandons le maintien et le renforcement du dispositif RASED avec :

- ses trois fonctions complémentaires qui apportent les aides spécialisées : pédagogique, psychologique, et rééducative.
- ses missions de remédiation et de prévention en maternelle et en élémentaire sur le temps scolaire.
- un temps nécessaire au travail d'analyse et de mise en place des aides adaptées à chaque enfant, en équipe et en lien avec les familles et les enseignants.
- un secteur d'intervention cohérent avec des moyens pour couvrir les déplacements permettant durée et stabilité des aides.
- une augmentation du nombre de postes pourvus de personnels qualifiés sur les trois fonctions, ce qui implique un envoi suffisant d'enseignants en formation.
- une formation spécifique et qualifiante pour chacune des fonctions: psychologue, enseignant spécialisé chargé de l'aide rééducative, enseignant spécialisé chargé de l'aide pédagogique.

*A Paris, le 18 février 2008*

**pour l'AFPEN**

le président  
*Richard Redondo*

**pour l'ANCP**

le secrétaire général  
*Patrice Mahé*

**pour la FCPE**

la présidente  
*Faride Hamana*

**pour la FNAME**

le président  
*Gérard Toupiol*

**pour la FNAREN**

la présidente  
*Jacqueline Grand*

**Pour la FOF**

le responsable  
*Jean-Paul Heitz*

**pour le GFEN**

le président  
*Jacques Bernardin*

**pour la PEEP**

la présidente  
*Anne Kerkhove*

**pour le SE-UINSA**

le secrétaire général  
*Luc Bérille*

**pour le SGEN CFDT**

le secrétaire général  
*Thierry Cadart*

**pour le SNUDI FO**

le secrétaire général *Paul Barbier*

**pour le SMédEN-FO**

la secrétaire générale  
*Dr M-C. Veneau*

**pour le SNUipp-FSU**

le secrétaire général  
*Gilles Moindrot*

**pour SUD EDUCATION**

le secrétaire général *MH Moynes*

**pour l'UNSEN-CGT**

le secrétaire général  
*D. Baudequin*

*Courrier adressé aux Maires du département*

AREN 05  
Association des Rééducateurs de l'Éducation Nationale  
Département des Hautes-Alpes

à M. (Mme) le Maire

Madame, Monsieur

A l'occasion de votre élection, l'Association des Rééducateurs de l'Éducation Nationale 05 tient à attirer votre attention à propos de la situation préoccupante des RASED (**Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés**). L'un d'entre eux intervient dans votre commune. Ce dispositif a été mis en place par l'Éducation nationale en 1990 pour prévenir et remédier aux difficultés scolaires et à leurs conséquences.

L'École est en effet le premier lieu d'intégration sociale, le premier lieu d'apprentissage, mais parfois aussi le premier lieu d'échec, d'exclusion et de souffrance ! Avec son équipe d'enseignants spécialisés : psychologue, rééducateurs et enseignants spécialisés de l'aide pédagogique, les RASED proposent des aides spécifiques, diversifiées et complémentaires. S'ils sont avant tout au service de l'épanouissement et de la réussite des enfants, ils sont également au service des enseignants et des familles.

Les personnels des RASED sont, avec l'enseignant de la classe, les premiers interlocuteurs lorsque survient la difficulté scolaire. Qu'elle soit d'apprentissage, de comportement ou relationnelle, ils proposent à l'enfant et à ses parents une écoute individualisée et des aides adaptées **au sein même de l'école et pendant le temps scolaire**.

Les RASED, **lorsqu'ils fonctionnent avec une équipe complète et qualifiée, sur un secteur** permettant un travail de proximité et relationnel de qualité auprès des parents, des enseignants et des élèves, favorisent la concertation entre l'école, la famille et tous les dispositifs concernés hors de l'école : structures de soin, orthophonistes, services sociaux, communaux... **Ils créent et recréent par leurs actions quotidiennes de proximité, les liens nécessaires à la promotion d'une école humaniste, œuvrant à l'équilibre des chances et à la cohésion sociale.**

La difficulté d'apprendre a de multiples causes inscrites dans l'histoire affective, familiale, culturelle, sociale, particulière à chaque enfant. L'analyse de la situation des élèves en difficulté met en évidence, pour certains d'entre eux, la nécessité d'une aide rééducative là où la pédagogie et la didactique se trouvent démunies. En aidant ces enfants fragilisés à construire au plus tôt les nécessaires ponts entre leur vécu personnel et les exigences scolaires, en s'assurant un chemin singulier entre la stricte réponse pédagogique et la médicalisation de la difficulté, la rééducation à l'école s'est affirmée comme une aide originale. Elle participe à la prévention de l'échec scolaire, mais aussi à la prévention de l'exclusion et de la marginalisation.

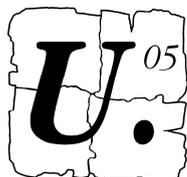
Les choix de ces dernières années semblent menacer l'existence même des RASED et de l'aide rééducative : réduction du temps et de la qualité de la formation, postes non pourvus, non-renouvellement des départs à la retraite. Ces constats nous inquiètent !

La FNAREN (Fédération Nationale des Associations des Rééducateurs de l'Éducation Nationale) et 14 associations de professionnels, de parents d'élèves, et syndicats, ont écrit une lettre ouverte au Ministre de l'Éducation Nationale afin de demander le maintien et le renforcement des aides spécialisées à l'école au sein des RASED. Vous trouverez un exemplaire de cette lettre joint à ce courrier.

Le maire est un élu local et peut à ce titre apprécier l'importance pour ses concitoyens des services de proximité. C'est pourquoi nous sollicitons également votre soutien moral dans la défense des RASED ainsi que des garanties sur les conditions matérielles nécessaires au bon fonctionnement du RASED intervenant sur votre commune. Vous pouvez aussi alerter les autres acteurs de la vie politique, en leur soumettant ce courrier si vous le souhaitez.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à ce courrier et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le CA et les rééducateurs de l'AREN 05  
La présidente : Michelle MAYER



**Il est toujours temps, syndiquez-vous !**

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp 05. Droit d'accès en vous adressant à la section.